

# **Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026– 2028**

Udaf de Meurthe-et-Moselle – [www.udaf54.fr](http://www.udaf54.fr)

## **1. Introduction**

L'Udaf 54 s'engage à rendre son site internet accessible à tous, conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Ce schéma pluriannuel définit les actions prévues entre 2026 et 2028 afin d'améliorer l'accessibilité numérique du site [www.udaf54.fr](http://www.udaf54.fr).

## **2. Politique d'accessibilité**

L'accessibilité numérique est intégrée dans la stratégie globale de l'Udaf 54 afin de garantir un accès équitable à l'information et aux services proposés aux familles, aux aidants et aux personnes vulnérables. Le site internet constitue un outil essentiel de communication et doit être utilisable par tous, y compris les personnes en situation de handicap.

## **3. Gouvernance et moyens mobilisés**

L'équipe communication de l'Udaf 54 assure le suivi du schéma pluriannuel et des plans annuels.

Les ressources mobilisées comprennent les équipes internes de communication et les partenaires techniques de l'Udaf 54, avec l'appui de prestataires spécialisés en accessibilité numérique.

## **4. État de conformité**

Un audit RGAA de contenus contribués réalisé par la société Boscop le 26 mars 2026 a révélé que 59,02 % des critères RGAA sont respectés et que le taux moyen de conformité du site s'élève à 89 %.

Les principaux points de non-conformité concernent notamment les alternatives textuelles des images, les contrastes de couleurs, les formulaires, la structuration des contenus, les vidéos et certains documents bureautiques.

## **5. Actions de formation et de sensibilisation**

Des actions de sensibilisation à l'accessibilité numérique seront mises en place auprès des personnes publiant des contenus sur le site internet.

Des recommandations internes et une fiche pratique seront diffusées afin de garantir la publication de contenus accessibles.

## **6. Recours à des compétences externes**

L'Udaf 54 s'appuie sur l'expertise de la société Boscop pour les audits et les recommandations techniques liées à l'accessibilité numérique.  
Des échanges avec les partenaires institutionnels et le réseau Unaf permettront également d'accompagner la démarche de mise en conformité.

## **7. Intégration dans les projets numériques**

L'accessibilité numérique sera prise en compte dès la conception des nouveaux contenus, outils et services numériques.  
Les contenus existants seront progressivement revus et adaptés selon les priorités définies dans les plans d'action annuels.

## **8. Organisation interne**

Une procédure interne sera mise en place afin d'améliorer la qualité des contenus publiés.  
Les demandes et signalements liés à l'accessibilité numérique pourront être transmis via le formulaire de contact du site internet.

## **9. Mesures correctives et calendrier**

2026 : rédaction du schéma pluriannuel, publication de la déclaration d'accessibilité et mise en œuvre des premières corrections identifiées dans l'audit.  
2027 : poursuite des corrections prioritaires, amélioration des contenus multimédias et mise à jour des documents téléchargeables.  
2028 : évaluation des actions réalisées et mise à jour du schéma pluriannuel.

## **10. Publication et suivi**

Le présent schéma est publié sur le site [www.udaf54.fr](http://www.udaf54.fr) dans la rubrique Accessibilité.  
Il est accompagné chaque année d'un plan d'action annuel détaillant les actions réalisées et prévues.